

# CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 17 JANVIER 2017

## Compte-rendu

**Étaient présents :** M. Bernard THIVEND, Maire, Mme et MM. Eric MARTIN, Pascale MACHILLOT, Philippe NEMOZ, Adjoint, Anthony FAYET, Marie-Pierre FAYOLLE, Laurent FROMENT, Régis LAURENT, Laurent MAREY, Walter MASTON, Martine MERIGOT, Catherine MOUILLER, Michel NELY et Céline POMMIER.

**Absente :** Catherine BAILBE DAMUSEAU

**Absents excusés :** Christian BUONO, a donné pouvoir à Walter MASTON  
Véronique FILLION, a donné pouvoir à Maud GENOUX

### ORDRE du JOUR

Compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2016

#### FINANCES

Subvention au C.C.A.S.

Reversement recettes 2016 provenant de la location de matériel au C.C.A.S.

Droits de place : tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

#### C.C.A.S.

Remplacement de Mme Anne-Claude BISSONNIER

#### DIVERS

Motion pour le maintien de l'activité en gare du Coteau

#### QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu de la précédente réunion appelle une observation de Mme FAYOLLE concernant le devis demandé pour une colonne afin d'inscrire les noms des défunts : cette colonne serait posée dans le jardin des souvenirs.

#### SUBVENTION AU CCAS

M. NEMOZ, Adjoint, Responsable de la commission Finances, informe l'assemblée qu'une facture concernant l'achat de nappes a été payée sur le budget du CCAS alors qu'il s'agissait de fourniture pour la commune.

Afin de ne pas pénaliser cette entité, il propose de verser une subvention de 121.54 € au CCAS.

#### LOCATION DE MATÉRIEL – REVERSEMENT DU MONTANT AU CCAS

M. NEMOZ, Adjoint, Responsable de la commission Finances, rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs années, le montant encaissé au titre de la location de matériel est reversé au Centre Communal d'Action Sociale.

Il propose de maintenir pour 2017 cette décision et informe que la recette encaissée à l'article 7083 du budget de la commune s'élève à 479.15 €.

#### DROITS DE PLACE 2017

M. le Maire informe les Conseillers municipaux que le Syndicat des Commerçants non sédentaires de Roanne n'a pas transmis d'avis défavorable à la proposition de tarifs des droits de place proposés pour l'année 2017.

- Commerçants non sédentaires pour le marché hebdomadaire ou une installation occasionnelle :

Bancs de moins de 2 mètres

2.12 €

Bancs de plus de 2 mètres	3.13 €
- Camions pour vente au déballage	33.50 €
De 1 à 7 jours :	
- Manèges, camions	33.50 €
- Fêtes, auto-tamponneuses, bals, parquets	64.00 €
Au-delà de 7 jours de stationnement, le droit devra être à nouveau payé.	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201766-20170117-201703d-DE Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 19/01/2017 Publication : 19/01/2017

## **ÉLECTION D'UN MEMBRE DU CCAS ISSU DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A LA DÉMISSION DE Mme BISSONNIER DE SON MANDAT**

M. Régis LAURENT retenu par son travail, étant arrivé en retard et n'ayant pas donné pouvoir, n'a pas pu participer au vote.

M. le Maire rappelle que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS est élue par le Conseil municipal, soit quatre membres pour la commune de Pouilly.

Vu la démission de Mme Anne-Claude BISSONNIER de son mandat de conseillère municipale en date du 26 novembre 2016,

Vu que Mme Anne-Claude BISSONNIER était membre du Conseil d'Administration du CCAS, il convient d'élire un nouveau membre pour siéger à ce Conseil.

M. le Maire propose la candidature de Mme Pascale MACHILLOT.

Après un vote à bulletin secret : 14 voix pour et 2 bulletins blancs, Mme MACHILLOT Pascale est élue membre du Conseil d'Administration du CCAS.

## **SOUTIEN A LA MOTION PRISE PAR LA VILLE DU COTEAU POUR LE MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ DE SA GARE**

M. le Maire présente la motion prise par la commune du COTEAU pour le maintien de l'activité de sa gare.

En effet, la SNCF envisage de restreindre les heures d'ouverture du guichet et en particulier de le fermer le samedi, ce qui laisse présager d'une fermeture totale de la gare.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

Le Conseil municipal apporte son soutien à la motion prise par la ville du Coteau pour maintenir l'ouverture du guichet de la gare du Coteau au moins 5 matinées incluant le samedi matin et l'installation d'un automate pouvant gérer les TER et les trains grandes lignes.

## **AMÉNAGEMENT DE LA PLACE CENTRE BOURG, DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE LA SALLE DU TACOT – ADOPTION DE L'OPÉRATION**

Par délibération en date du 20 décembre 2016, le Conseil municipal de la commune de POUILLY LES NONAINS a sollicité différentes aides pour la réalisation des travaux cités en objet.

M. le Maire sollicite l'assemblée pour qu'elle délibère sur ce projet qui prévoit entre autre : la valorisation de l'espace avec la création d'un espace piétonnier, la création de parkings, le ravalement de la façade de la Gare du Tacot, la mise en place de rails dans du béton désactivé.

Le Conseil municipal adopte le projet tel qu'il lui a été présenté, et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de 2017 qui sera voté au cours du mois d'avril 2017.